

# Une reprise progressive, toujours protégée

Les premiers commerces commencent à rouvrir en Suisse cette semaine, selon un calendrier toutefois moins rapide que dans d'autres pays européens. La principale préoccupation, dans l'immédiat, est de veiller à ce que tous les établissements ouverts au public disposent d'un plan de protection soigneusement mis en œuvre.

### Une perspective réjouissante et nécessaire

Le Conseil fédéral a donné un signal positif en présentant, à mi-avril, un plan d'assouplissement des mesures de protection. Celui-ci est articulé en trois étapes. Depuis ce lundi 27 avril, les commerces axés sur les services à la personne, sur le jardinage et sur le bricolage ont pu rouvrir, de même que les cabinets médicaux. L'ouverture de surfaces de vente supplémentaires dans les grands magasins d'alimentation, initialement annoncée, a entre-temps été abandonnée. Les deux étapes suivantes sont prévues le 11 mai, avec la réouverture des magasins, des marchés et des écoles obligatoires; puis le 8 juin pour les établissements de loisirs tels que musées, bibliothèques et jardins botaniques, ainsi que pour les écoles professionnelles, les écoles secondaires et les hautes écoles. C'est aussi à partir du mois de juin que l'interdiction de rassemblement pourrait être assouplie. Quant au secteur de l'hôtellerie-restauration, il devrait faire l'objet des prochaines décisions du Conseil fédéral.

La perspective d'un retour progressif à la normale est réjouissante. Elle est nécessaire aussi. A l'heure actuelle, un tiers de la vie économique est à l'arrêt ou fortement ralenti. Plus d'un tiers des travailleurs sont au chômage partiel (36%, soit 1,85 million de personnes) et le chômage complet menace d'augmenter jusque vers 4%. Le coût de cette situation est évalué à quelque 5 milliards de francs par semaine.

Face à l'urgence, nombreux sont ceux qui auraient souhaité une réouverture des commerces plus rapide. Cette exigence s'est surtout manifestée lorsqu'on a vu apparaître la menace d'une réouverture non simultanée des petits magasins et des grandes surfaces; la menace a été écartée, mais il reste encore le problème de la concurrence que subissent les commerces physiques de la part des grands sites de vente par internet, souvent à l'étranger, qui n'ont jamais cessé de fonctionner et vers lesquels les clients se sont largement tournés.

### Un rythme plus lent que dans d'autres pays

On est en droit de penser que le calendrier du Conseil fédéral pêche par un excès de prudence. Bien que personne ne conteste que la priorité doive être accordée à la protection de la santé, on constate cependant que d'autres pays européens ont décidé une reprise plus rapide des activités. L'Autriche a autorisé les petits commerces à rouvrir le 14 avril déjà. En Allemagne, la plupart des magasins de moins de 800 m<sup>2</sup> sont ouverts depuis le 20 avril. La République tchèque a ouvert ses commerces ce lundi 27 avril et annonce déjà la date du 25 mai pour les hôtels et les restaurants. La Suède, quant à elle, a adopté dès le départ des mesures beaucoup plus souples, tablant sur le développement plus rapide d'une immunité de groupe.

#### Impressum

Editeur :  
Centre Patronal  
Rédacteur responsable :  
P.-G. Bieri

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case Postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 58 796 33 00  
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14  
3011 Bern  
T +41 58 796 99 09  
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

Suite au verso



Toutes les entreprises qui rouvrent cette semaine, mais aussi celles qui n'ont pas interrompu leur activité, ont désormais l'obligation d'établir un plan de protection garantissant le respect des règles d'hygiène et de distance définies par les autorités fédérales.

La crainte d'une «deuxième vague» de contaminations est compréhensible, mais en repoussant la reprise des activités, on ne fait que repousser le risque de cette deuxième vague. Tout porte en effet à croire qu'il faudra cohabiter avec le virus pendant un certain temps, peut-être pendant deux ans. Dans cette perspective, deux semaines de plus ou de moins ne changent probablement pas grand-chose du point de vue sanitaire; mais sur les plans financier, social et humain, cette attente a un coût et fait inutilement perdurer les effets délétères de la crise.

### **Des plans de protection sont désormais obligatoires**

Dans l'immédiat, la principale préoccupation doit être de protéger la santé des travailleurs et des clients dans les commerces ouverts au public. Pour cela, toutes les entreprises qui rouvrent cette semaine, mais aussi celles qui n'ont pas interrompu leur activité, ont désormais l'obligation d'établir un plan de protection garantissant le respect des règles d'hygiène et de distance définies par les autorités fédérales. Aucune ouverture au public n'est autorisée sans un plan de protection.

L'élaboration d'un tel plan incombe à chaque entreprise ou exploitant d'établissement. Des modèles sont mis à disposition par le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Dans certaines

branches, les associations professionnelles ont défini des modèles de plans spécifiquement adaptés, complémentaires aux directives fédérales, et qui constituent une contribution essentielle à la poursuite ou à la reprise des activités de nombreux commerces. Ils donnent l'occasion de rendre hommage, d'une manière plus générale, au travail considérable que les associations professionnelles ont fourni depuis le début de la crise, afin d'aider leurs membres et de faire valoir leurs intérêts sur les plans politique, économique et pratique.

Il faut maintenant miser sur ces plans de protection, et donc sur la responsabilité des chefs d'entreprise, afin que la reprise des activités puisse se réaliser rapidement, en bon ordre et en toute sécurité.

**Pierre-Gabriel Bieri**

Informations du SECO sur les plans de protection : <https://backtowork.easygov.swiss/fr/>

Informations pratiques sur le site du Centre Patronal : <https://www.centrepatronal.ch/coronavirus>